

CABINET DU PREFET
Bureau de la Communication Interministérielle

Bourg-en-Bresse, le 13 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

A compter du lundi 17 juin 2013, du nouveau pour les titres de séjour des étrangers : des dossiers envoyés par la poste et un rendez-vous personnalisé

En application des consignes du Ministère de l'Intérieur, les nouveaux titres de séjour biométriques, mieux protégés, avec prise d'empreintes, (tout comme les passeports français), vont progressivement être diffusés dans le département.

Une nouvelle procédure est mise en place pour étudier les demandes de titres de séjour des personnes étrangères résidant dans l'Ain :

- Les mairies ne feront plus d'accueil, n'enverront plus les dossiers de demandes et ne donneront plus les titres et les récépissés provisoires. Certaines mairies pourront cependant continuer de vous informer : renseignez vous.
- Un site Internet : La liste de tous les documents nécessaires (liste de pièces, notice individuelle de demande...), sera disponible gratuitement sur le site Internet de la préfecture : www.ain.gouv.fr, et tout renseignement vous sera donné sur le serveur vocal interactif de la préfecture : 04 74 32 30 30 (prix d'un appel local)
- Des envois postaux : vous devrez imprimer les documents, les remplir et envoyer votre dossier complet, par LA POSTE, en lettre recommandée avec accusé de réception en préfecture de l'Ain ou en sous-préfecture de Gex si vous habitez dans cet arrondissement. Tout dossier non complet vous sera renvoyé pour que vous le complétiez.
- Une convocation écrite : Si vous remplissez les conditions fixées par la loi vous serez ensuite convoqué par courrier en préfecture ou sous-préfecture, pour la remise de votre récépissé ou de votre titre.
- ATTENTION, pour des motifs de sécurité, aucun renseignement personnel ne sera donné par téléphone.

Visa

Contact presse Préfecture : pref-communication@ain.gouv.fr

Annie CAMPAN04 74 32 78 33
Barbara GALTIER04 74 32 59 44
Annie MÉLIOT04 74 32 78 66